

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 avril 2012 à la salle Joseph-Viel, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents :

M.	André Chouinard, maire
M ^{mes}	Juliette Côté, conseillère
	Suzanne Ouellet, conseillère
	Chantal Pelletier, conseillère
MM.	Raymond Malenfant, conseiller
	Gilbert Morneau, conseiller
	Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

PRÉSENTATION – PLACE DES JEUNES DE SQUATEC

Quatre jeunes de Place des Jeunes offrent une courte présentation sous forme de sketch à propos de l'usage du tabac.

RÉSOLUTION N° 2012-04-063

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-064

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 dans forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-065

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu que les comptes totalisant 139 603,20 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 04-2012 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101. Le conseiller Raymond Malenfant demande le vote en raison de son désaccord à propos du montant du chèque de 5 748,75 \$ émis à Excavation MTJP pour la location d'un chargeur sur roues durant la période des Fêtes.

Adoptée à la majorité des conseillers. Pour : 5 Contre : 1

CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait lecture du résumé de la correspondance.

PRÉSENTATION DE L'ÉCHÉANCIER – POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Madame Renée Anique Francoeur, chargée de projet, présente l'échéancier du processus de la mise en place de la politique familiale et municipalité amie des aînés. Le travail devrait être réalisé sur une période d'environ dix-huit mois. L'aboutissement de cette démarche devrait survenir en septembre 2013. Une première rencontre aura lieu le mardi 3 avril 2012 à la salle du conseil municipal.

Il est mentionné qu'il serait pertinent de profiter de cette démarche pour se doter d'une image visuelle représentant l'ensemble de la communauté de Squatec.

RÉSOLUTION N° 2012-04-066

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ 2011 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le rapport financier vérifié 2011 de la RIDT. Les revenus s'établissent à 4 731 237,98 \$ alors que les dépenses s'élèvent à 3 843 369,78 \$. Le surplus s'établit donc à 887 868,20 \$. À noter que le surplus inclut une subvention à recevoir provenant de la compensation du gouvernement pour le service de recyclage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-067

ACCEPTATION DES AUGMENTATIONS DE LOYER – LOCAUX DE LA CLINIQUE MÉDICALE

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'accepter la hausse du loyer pour les périodes débutant le 1^{er} juillet 2012 et se terminant le 30 juin 2017. Le loyer annuel s'établira:

à 11 193 \$ le 1^{er} juillet 2012,
à 11 977 \$, le 1^{er} juillet 2013,
à 12 815 \$, le 1^{er} juillet 2014,
à 13 712 \$, le 1^{er} juillet 2015 et,
à 14 672 \$ le 1^{er} juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-068

OFFRE À NOS CITOYENS – CARACTÉRISATION DU SOL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'INSTALLATIONS SANITAIRES

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle informe les citoyens concernés par l'obligation de mettre à niveau leur installation sanitaire de l'intention de la municipalité de regrouper les personnes intéressées pour ensuite demander des prix à des firmes spécialisées pour la caractérisation des sols.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-069

RÉPARATION DE LA NIVELEUSE

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de confier la réparation de la niveleuse Champion 1994 à Métal AP. La réparation sera réalisée en deux phases. Le coût horaire demandé par Métal AP sera validé et l'information sera transmise lors de la prochaine séance du conseil. Ces réparations seront payées à même le budget de fonctionnement dans les comptes 02 320 00 525 et 02 330 00 525.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-070

ACCEPTATION D'UNE OFFRE POUR RÉALISER LE PROCESSUS D'ÉQUITÉ SALARIALE ET ÉLABORER UNE STRUCTURE SALARIALE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter l'offre de monsieur Michel Larouche, CRIA, lequel réalisera les activités dans le cadre du programme d'équité salariale ainsi que les échelles salariales. L'offre de monsieur Larouche s'élève à 3 750 \$ plus les taxes. Ces frais seront payés à même le budget de fonctionnement dans le compte 02 190 00 412.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-071

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION – EMBAUCHE DU PERSONNEL DU TERRAIN DE JEUX 2012

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de désigner Danielle Albert, Martin Chouinard, Gilbert Morneau et Francis Pelletier à titre de membres du comité de sélection en vue de l'embauche d'un coordonnateur et de trois moniteurs pour le terrain de jeux 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-072

EMBAUCHE DE GUYLAINE CLOUTIER – GRAND MÉNAGE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'entériner l'embauche de Guylaine Cloutier pour faire le grand ménage de l'édifice municipal et de la clinique médicale. Le salaire horaire est celui prévu à la grille salariale 2012 et la dépense sera imputée aux 02 190 00 141, 02 190 00 200, 02 590 00 141 et 02 590 00 200.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-073

MISES À PIED DES SAISONNIERS

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'entériner la mise à pied de Alain Briand, le 3 mars 2012, de Michaël Lord, le 17 mars 2012 et de Johanne Raymond, le 24 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-074

FRAIS DE REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT ÉCHÉANT LE 12 JUIN 2012

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de puiser les deniers nécessaires pour payer, le cas échéant, les frais de refinancement de l'emprunt venant à échéance le 12 juin 2012 dans le surplus accumulé. Ces frais sont estimés à 4 150 \$. Ledit refinancement est d'un montant de 206 200 \$ et fait partie de la dette sur les travaux d'assainissement des eaux usées réalisés en 2000 et en 2001.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-075

DEMANDE DE COMMANDITE – JOURNÉE DES FAMILLES AU TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de contribuer à la Journée des familles au Témiscouata qui aura lieu le 12 mai prochain à Saint-Louis-du-HA!HA! La contribution offerte est de 50 \$ et la somme sera puisée dans le compte 02 110 00 996.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-076

CONTRATS À CONSTRUCTION JARO ET SAMSON ÉLECTRIQUE – PLAFOND ET ÉCLAIRAGE DE LA GRANDE SALLE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'octroyer le contrat de mise en place d'un plafond suspendu dans la grande salle à Construction et rénovation Jaro (90) inc. La proposition pour ces travaux s'élève à 8 250 \$. Quant à l'installation de fluorescents, le contrat est attribué à Samson Électrique inc. et ce, sur une proposition budgétaire de 2 850 \$. Les sommes seront puisées dans le compte 23 010 10 722 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-077

DEMANDE DE DÉLAI D'UN DÉBITEUR – TAXES DUES À LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accorder un délai au débiteur dont le numéro de client est le 198 pour le paiement des taxes 2011 dues. Celui-ci a jusqu'au 15 mai 2012 pour payer les arrérages. Dans le cas où il n'aurait pas réglé sa dette le 15 mai, la directrice générale enverra alors son dossier à la firme d'avocats Dubé/Dion de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-078

DEMANDE DE CRÉDITS – TAXES DE SERVICES – FERME NON EXPLOITÉE

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'accorder un crédit pour les taxes de services pour les années 2010, 2011 et 2012 au propriétaire dont l'immeuble porte le numéro matricule 0908-49-8020 puisque cette ferme n'est plus exploitée depuis la fin de l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2012-04-079

FRAIS D'INTÉRÊTS – EXCAVATION MTJP

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de payer les intérêts facturés par Excavation MTJP suite à un malentendu à propos de la location d'un chargeur sur roues durant la période des fêtes 2011-2012. Les sommes seront puisées dans le compte 02 330 00 516.

Adoptée à la majorité des conseillers. Pour : 4 Contre : 2

CONSEIL DES MAIRES – SÉANCE DU 12 MARS 2012

Les membres du conseil ont reçu copie du résumé de la séance du conseil des maires du 12 mars 2012.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résumant les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N° 2012-04-080

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2012-02

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de fixer au lundi 7 mai 2012 la date d'étude de la demande de dérogation mineure portant le numéro 2012-02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'ajourner la séance au lundi 16 avril 2012 à 19 h 30.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière